

20 décembre 2021

A une assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton, tenue lundi 20 décembre 2021 à 18 heures 30.

Étaient présents : Monsieur Alexandre Houle
Monsieur Jean Collard
Monsieur Alex Gendron
Monsieur Patrick Salvas
Monsieur Philippe Roy
Madame Sylvie Fafard

Était absent: aucun
sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'assemblée spéciale a été convoquée en remettant l'avis de convocation aux membres du conseil municipal le 6 décembre 2021. Un avis public a été publié le 8 décembre.

181-21

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance extraordinaire ce 20 décembre 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et en présentiel.

182-21

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Jean Collard et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

183-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

184-21

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'adopter le programme d'immobilisation 2022-2023-2024 selon l'article 953.1, 954 et 957 du code municipal dont copie fait partie des archives de la municipalité.

185-21

PUBLICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu unanimement que le programme triennal d'immobilisations soit distribué dans les résidences de la municipalité et publié sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

186-21
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Alex Gendron que l'assemblée soit levée.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière